

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE OU L'EPCI

N° SIRET* : 2 1 1 6 0 0 2 4 2 0 0 0 1 3

Dénomination sociale* : Commune d'AUSSAC-VADALLE

@* : mairie@aussac-vadalle.fr

Ce courriel sera systématiquement utilisé pour les échanges entre la Commune ou l'EPCI et l'ASP.

PÉRIODE CONCERNÉE

Année scolaire* : 2022/2023

Quadrimestre* : Septembre à Décembre

Date de début :

Date de fin :

Se référer à la notice d'information.

MONTANT À REMBOURSER

Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires recourant à la cantine communale ou intercommunale* :

4 5

Nombre d'élèves ayant déjeuné à la cantine au cours de cette période* : 4 5

Dont élèves bénéficiaires d'un tarif inférieur ou égal à 1 €* : 1 3

Nombre de repas* : 7 8 0

Indiquer le nombre de repas facturés aux familles à un tarif inférieur ou égal à 1 € par le service communal ou intercommunal des cantines en écoles maternelles et élémentaires.

MONTANT À REMBOURSER : 2 3 4 0 €.

Le remboursement du forfait par jour et par repas servi est de 2 € du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2020, et de 3 € à partir du 1^{er} janvier 2021.

J'atteste sur l'honneur avoir transmis à l'ASP la dernière délibération ou décision en vigueur au titre de laquelle je demande ce remboursement.

Je certifie avoir respecté les conditions ouvrant droit au bénéfice de la mesure et avoir mené l'évaluation du nombre de repas pour lesquels je demande par la présente le remboursement du forfait versé par l'Etat par jour et par repas servi dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune ou de l'intercommunalité et facturé à un tarif inférieur ou égal à 1 €.

Fait à : Aussac-Vadalle le* : 0 6 0 1 2 0 2 3

Pour valoir certification du service fait

Signature, qualité et cachet du signataire



Le Maire,
Gérard LIOT

* = champ obligatoire : en l'absence de ces informations, votre demande ne pourra être traitée